24 juin 1998

Doc. 8131

SITUATION HUMANITAIRE DES REFUGIES ET DES PERSONNES DEPLACEES KURDES DANS LE SUD-EST DE LA TURQUIE ET LE NORD DE L'IRAK

Amendements oraux
présentés par M. Atkinson, Lord Russell-Johnston et M. Schwimmer

AMENDEMENT ORAL A

Au paragraphe 3, ligne 2, supprimer les mots « et dans les provinces du sud-est de la Turquie ».

AMENDEMENT ORAL B

Après le paragraphe 3, insérer un nouveau paragraphe libellé come suit :
« L"Assemblée note aussi avec une vive inquiétude les incidences que les affrontements armés et l"état d"urgence ont, actuellement, sur la situation humanitaire dans les provinces du sud-est de la Turquie ».

AMENDEMENT ORAL C

Au paragraphe 4, ligne 1, après le mot « violences », insérer les mots « et le terrorisme ». A la ligne 4, supprimer le mot « kurdes « et, à la ligne 5, supprimer les mots « et juge la mise en oeuvre du système de gardes villageois très préoccupante du point de vue des droits de l"homme ».

AMENDEMENT ORAL D

Au paragraphe 6, ligne 1, remplacer le mot « Kurdes » par « populations de la région ».

AMENDEMENT ORAL E

Supprimer le paragraphe 9.i. et insérer le nouveau paragraphe suivant : « d"inviter la Turquie à prendre des mesures pour promouvoir le dialogue et la réconciliation dans les provinces du sud-est de la Turquie habitées en majorité par des populations kurdes, par le biais d"actions appropriées et d"un programme de confiance, y compris la protection complète de la population civile et la prudence dans le déploiement des forces armées ; »

AMENDEMENT ORAL F

Au paragraphe 9.iv., insérer avant l'alinéa a un nouvel alinéa libellé comme suit : « à trouver une solution non militaire aux problèmes qui se posent actuellement dans les provinces du sud-est ; »

AMENDEMENT ORAL G

Supprimer l'alinéa 9.iv.a et insérer le nouvel alinéa suivant : « à protéger la population civile des régions concernées contre toute forme de violence armée ; »

AMENDEMENT ORAL H

Au paragraphe 9.iv, alinéa e, supprimer les mots « les membres des forces armées accusés de violations des droits de l"homme » et insérer les mots « toute personne qui viole les droits de l"homme ; »

AMENDEMENT ORAL I

Au paragraphe 9.iv, alinéa l, supprimer les mots « par les forces armées turques ; »

AMENDEMENT ORAL J

Au paragraphe 9.iv, alinéa p, ligne 1,supprimer les mots « de toute » et les remplacer par « d" » et supprimer les mots « et à rechercher un accord avec le gouvernement de ce pays sur la sécurité des réfugiés dans cette région ; »

AMENDEMENT ORAL K

Au paragraphe 9.vii., supprimer les mots « pour ce qui est du peuple kurde » et insérer les mots « pour la promotion des droits culturels des divers groupes de la population locale dans le sud-est de la Turquie ; »